

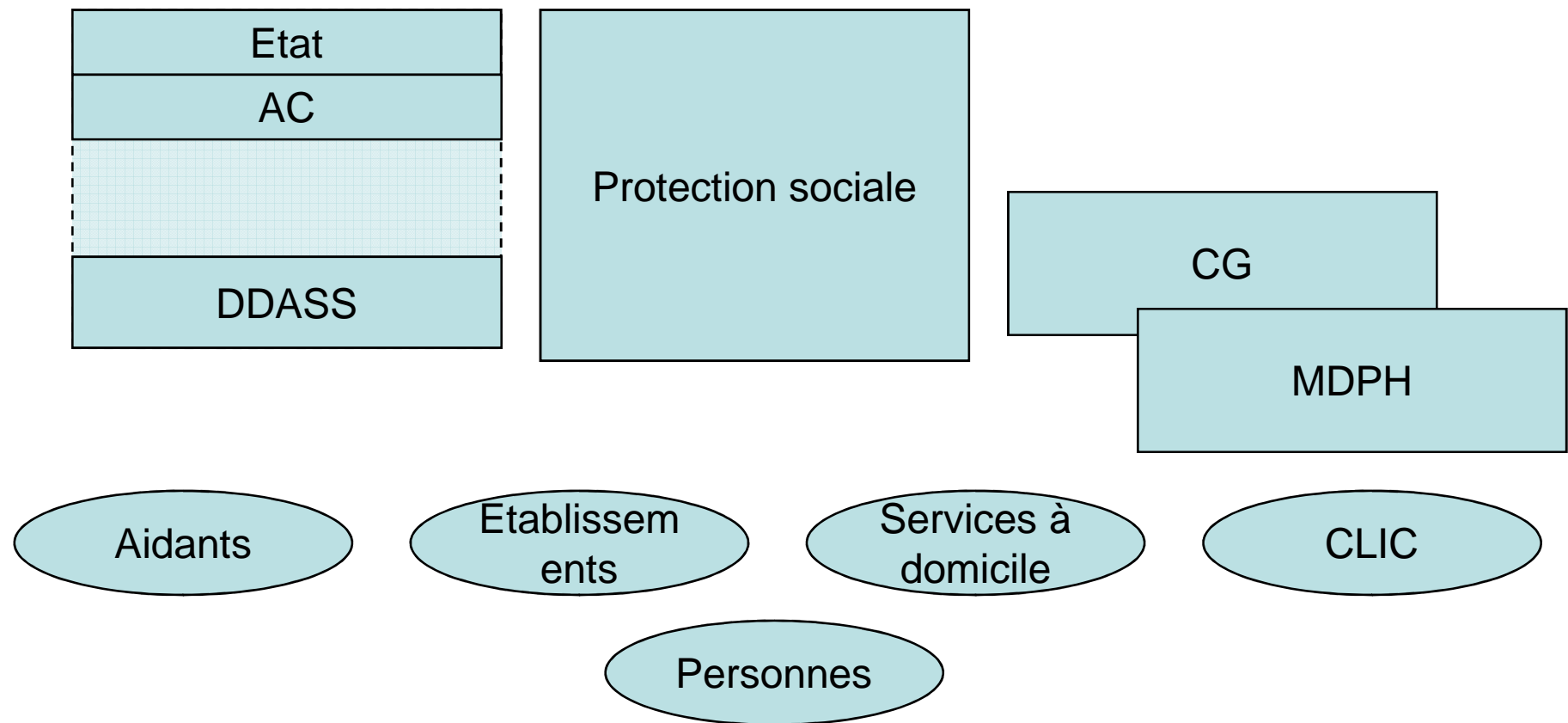


Vieillesse et dépendance : quel financement ?

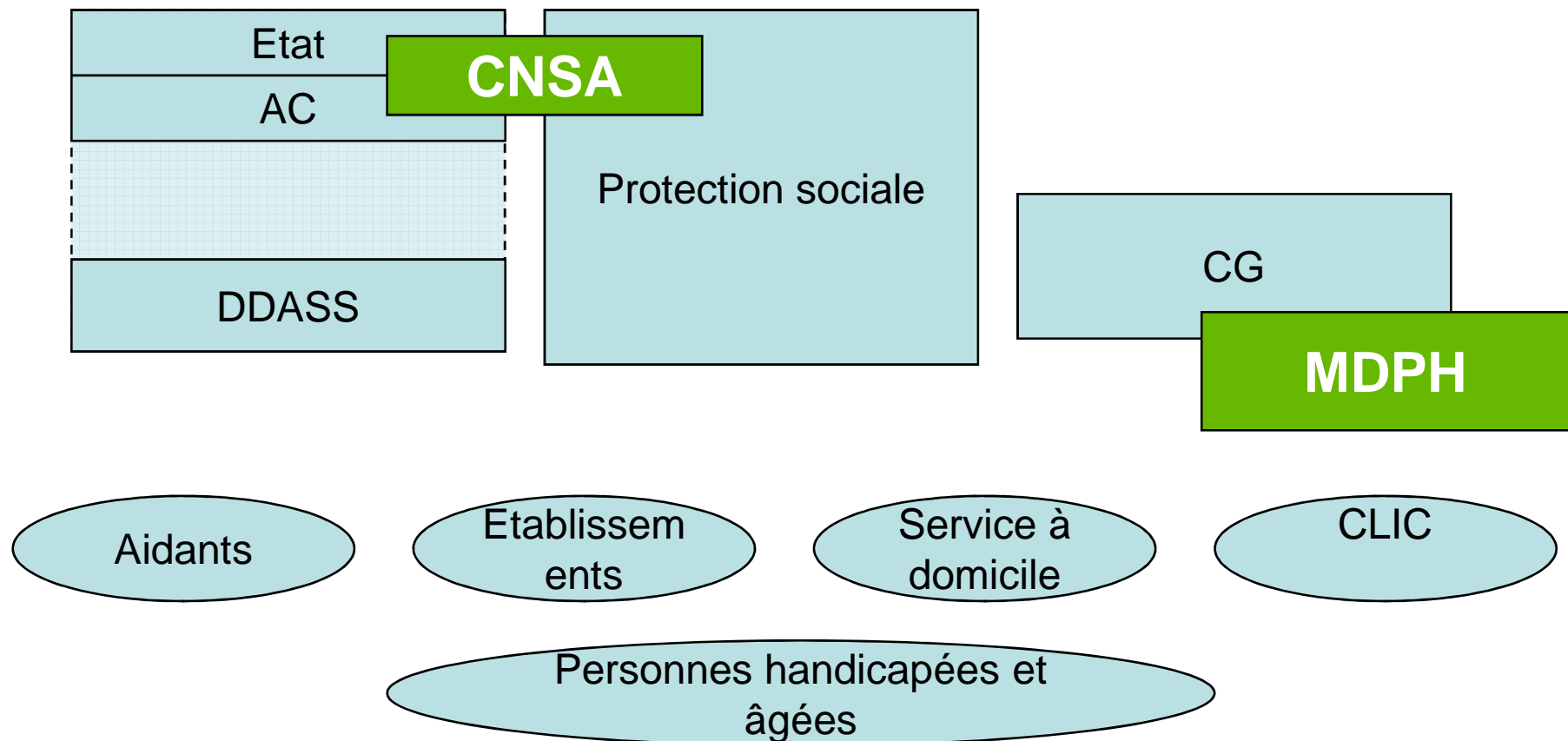
Session 3 : L'équilibre entre prises en charge publique, privée et familiale

3.2. Institutions et acteurs

Les différents acteurs de l'accompagnement médico-social



De nouveaux acteurs, la CNSA et les MDPH



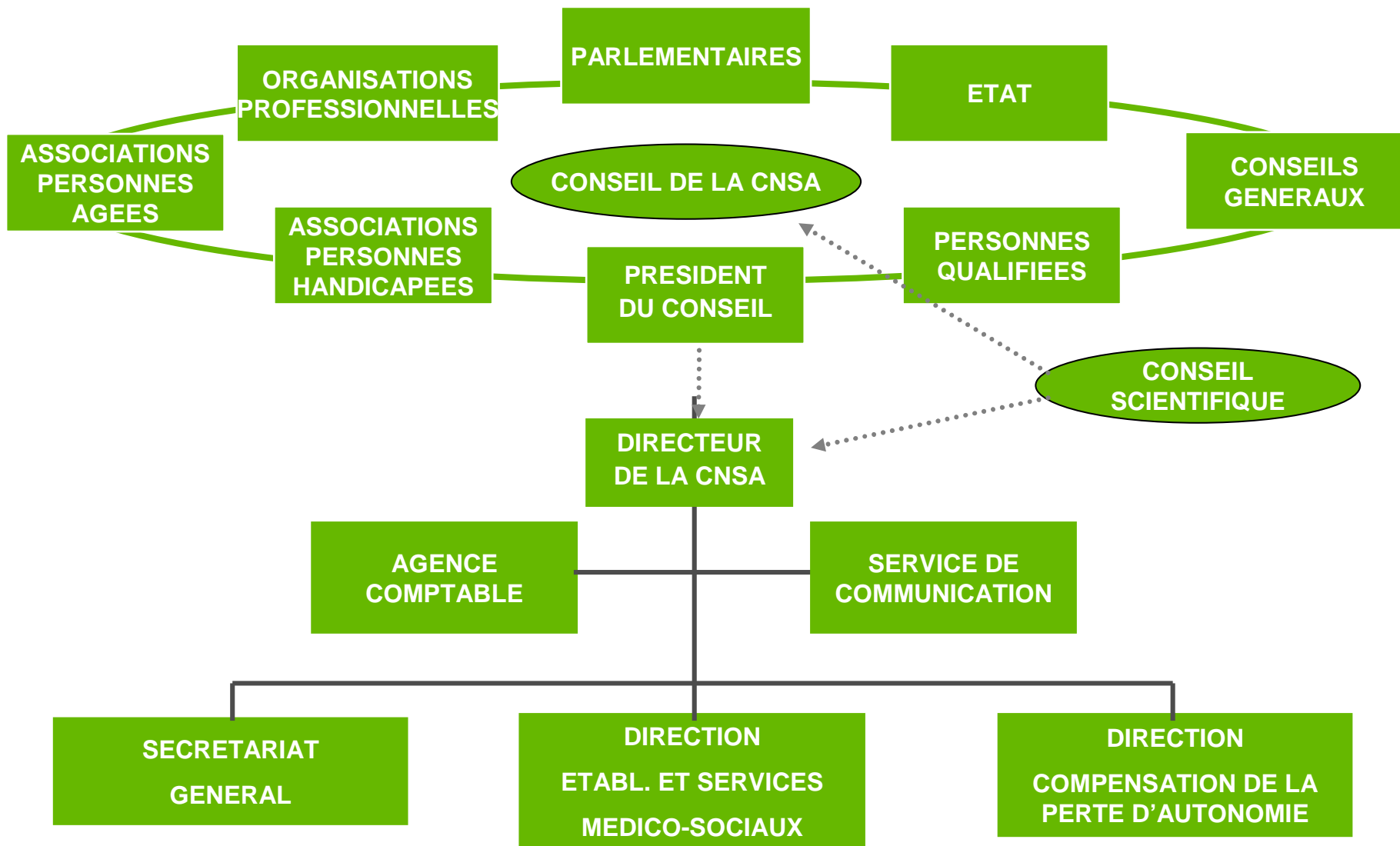
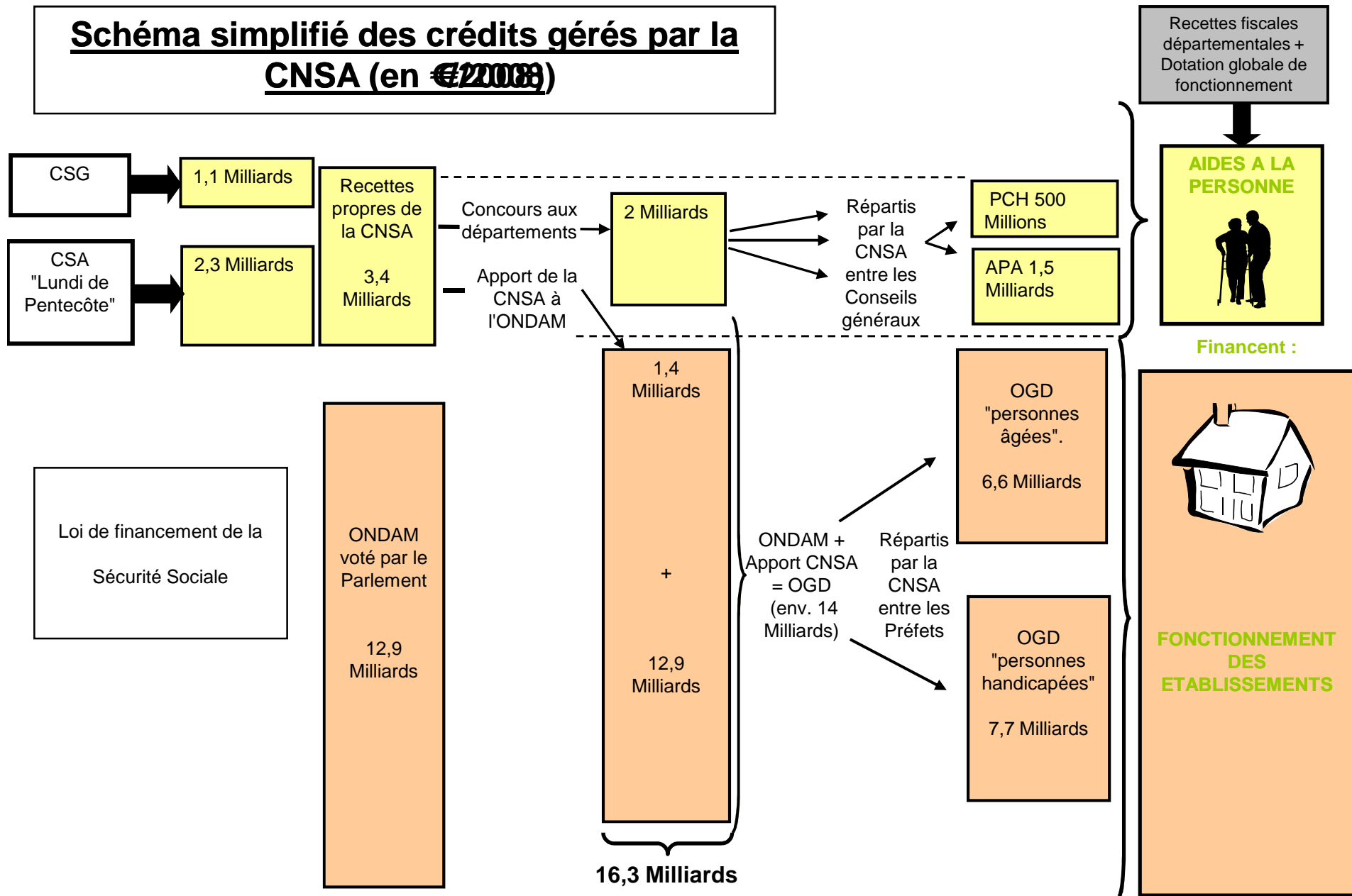


Schéma simplifié des crédits gérés par la CNSA (en €2008)



La CNSA : un laboratoire d'innovations

- Penser autrement une politique publique
 - ▶ Favoriser l'articulation et la cohérence entre la politique nationale et les politiques locales
 - Les départements sont les pilotes de la mise en œuvre locale (évaluation des besoins, analyses départementales, connaissance du contexte, équité territoriale)
 - La CNSA rend compte du caractère effectif
 - ▶ Gestion du risque responsable et innovante
 - Signature de conventions de qualité de service, élaboration en commun d'outils de gestion et d'évaluation

La CNSA : un laboratoire d'innovations

- Penser autrement une politique publique
 - ▶ Un mode de régulation par la relation contractuelle et partenariale : avec les grandes associations nationales, l'ADF, les Cg...
 - ▶ Le pari fonctionnel d'une gestion en réseaux pour répondre aux projets de vie (connaissances scientifiques, financeurs, associations, et professionnels), en identifiant les besoins pour choix de priorités budgétaires.

La procédure d'allocation des moyens aux établissements et services – révélatrice d'une « marque de fabrique »

- ❑ Les PRIAC : un changement fondamental de politique
 - ▶ Passage d'une logique d'offre de moyens à celle d'une réponse prioritaire aux besoins
 - ▶ Un suivi de la réalisation effective et de l'ouverture des places nouvelles (et non pas seulement autorisations)
 - ▶ Intervention sur le fonctionnement des ESMS mais aussi l'investissement, la formation

La création d'un droit universel d'aide à l'autonomie

- Une réponse personnalisée à une situation de vie
 - ▶ « Plan personnalisé de compensation » suite à évaluation multidimensionnelle de sa situation pour définir la palette des réponses possibles
 - ▶ « Convergence sans confusion » différenciation possible des réponses
 - ▶ Vers une prestation personnalisée de compensation pour tous ?

La création d'un droit universel d'aide à l'autonomie

- Un droit universel quelles que soient les modalités de financement
 - ▶ Attachement à la solidarité collective *via* un financement public
 - ▶ Si Partenariat Public Privé, prévoyance *collective* préférée
 - Des outils et référentiels communs
 - Un niveau optimal des garanties à couvrir : référentiel commun de biens services et aides
 - Un partage stable entre solidarité nationale et locale

La consolidation d'une gouvernance nouvelle

- ❑ Gouvernance et champ d'action des acteurs locaux
 - ▶ Le cadre juridique des MDPH
 - ▶ L'évolution probable vers les « Maisons départementales pour l'autonomie » (MDA)
- ❑ Articulation des programmations départementales et régionales, voire nationales pour certaines situations
 - ▶ Les ARS : cohérence « to cure, to care »
 - ▶ Une nécessaire coordination des politiques des CG avec les orientations retenues par les ARS

La CNSA : vers un opérateur national de plein exercice

- Rôle réaffirmé :
 - ▶ Maîtrise d'œuvre dans l'élaboration des référentiels (GEVA, AGGIR, PATHOS...)
 - ▶ Suivi des pratiques de conventionnement et de tarification
 - ▶ Connaissance des déterminants de la dépense (en collaboration avec les DDASS, et demain les ARS)
 - ▶ Expertise et réflexion

La CNSA : vers un opérateur national de plein exercice

- Document d'orientation des ministres du 28 mai remise à la CNSA
 - ▶ Évoque la possibilité de reconnaître à la CNSA
« *un pouvoir réglementaire délégué et circonscrit, notamment en ce qui concerne les référentiels techniques et les règles de tarification* »



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour plus d'informations

www.cnsa.fr